

PROCOLE SANITAIRE A RESPECTER OBLIGATOIREMENT PAR LES APPRENANTS ET A CONSERVER SUR SOI EN PERMANENCE

1. Maintenir de la distanciation physique

- Respecter une distance d'au moins 1 mètre (soit 2 grands pas) avec les autres, en toute circonstance : arrivée et abords de l'établissement, salle de classe, couloirs, en récréation, au self, aux sanitaires, aux internats...
- Le port d'un masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées
- Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants (obligatoire pour les transports)

2. Appliquer les gestes barrières



Le lavage des mains :

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o A l'arrivée dans l'établissement
- o Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- o Avant et après chaque repas
- o Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- o Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- o Autant que de besoin

3. Limiter le brassage des élèves

- Les élèves devront suivre le sens de circulation mis en place dans l'établissement
- Les élèves ne pourront sortir de leur classe que sur autorisation de l'enseignant en charge de la classe
- **Durant les intercours**, les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire
- **Durant les récréations et la pause méridienne**, la présence des élèves dans les bâtiments sera proscrite, les élèves devront être à l'extérieur
- L'accès aux vestiaires ne sera pas possible, l'élève devra être en tenue de sport dès le matin

4. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Chaque élève prévoit son propre matériel (scolaire et personnel : masques, mouchoirs en papier jetables, thermomètre, savon désinfectant pour les mains pour les internes.
- Les échanges manuels de crayons, calculatrice, fournitures personnelles... doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.
- Les élèves internes s'équiperont de claquettes pour les douches à l'internat

5. Former, informer et communiquer

- Avant son arrivée dans l'établissement chaque famille s'assure que leur enfant est asymptomatique et qu'il n'a pas été en contact avec des personnes atteintes du Covid-19. Exemple : par la prise de température, celle-ci doit être inférieure à 37°8
- Mon enfant s'engage à se signaler auprès de l'infirmière au moindre symptôme (fièvre, toux, perte de goût...)
- En cas de suspicion : l'enfant sera isolé, les parents seront immédiatement prévenus avec l'obligation de venir le chercher le plus rapidement possible

Je soussigné, atteste avoir pris connaissance du protocole sanitaire relatif à la pandémie Covid-19 et m'engage à le respecter. J'ai connaissance qu'en cas de non-respect, je m'expose à une exclusion immédiate de l'établissement sur décision du directeur

Signature apprenant

Signature responsable légal si mineur